Nations Unies S/AC.39/2001/42

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria

Note verbale datée du 27 novembre 2001, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria et, se référant à ses notes des 7 juin et 27 août 2001, a l'honneur de l'informer que, par une décision prise par le Gouvernement le 13 juin 2001, les Services du Premier Ministre, le Service des passeports et de l'immigration et le Bureau du contrôleur des douanes ont reçu pour instruction de prendre, dans leurs domaines de compétence respectifs, les mesures nécessaires pour appliquer les mesures imposées par les paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 1343 (2001).

01-67013 (F) 301101 301101